

2T INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000,00 €
Siège social : 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON

(Ci-après « *La Société* »)

RCS DIJON N°992 148 353

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE PREMIER JUILLET, A HUIT HEURES TRENTE**

Au siège social,

Monsieur Thomas TISSANDIER, propriétaire de la totalité des 1 000 (MILLE) actions numérotées de 1 à 1 000 émises par la SASU 2T INVEST, Président et associé unique de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION – Transfert de siège social

L'Associé unique,

Décide de transférer le siège social du 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON au 13 rue Marguerite Yourcenar – 1^{er} étage – 21000 DIJON, à compter du 1^{er} juillet 2026,

DEUXIEME DECISION – Modification de l'article 4 des statuts

L'Associé unique,

Décide de modifier l'article 4 des statuts relatifs au siège social, comme suit :

ARTICLE 4 – Siège social

*Le siège social est fixé au 13 rue Marguerite Yourcenar – 1^{er} étage – 21000 DIJON.
(...)*

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION – Pouvoirs

L'Associé unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

ASSOCIE	SIGNATURE
Monsieur Thomas TISSANDIER, Président et associé unique	